



Schola Europaea
École européenne de Mol
Europawijk 100
2 400 mol

Date: 28/09/2026

CAHIER DES CHARGES

ADMINISTRATIF. — partie 1

Procédure no 2026_01

FOURNITURE ET MAINTENANCE DE DÉFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATISÉS (DEA)

Type de procédure: **Procédure négociée pour les marchés de faible valeur**

Valeur estimée: **60 000,00 EUR**

Méthode d'attribution: **meilleur rapport qualité-prix**

Type de contrat: **un contrat-cadre**

Maître d'ouvrage: **École européenne de Mol (ESMOL)**

TABLEAU DES MATIÈRES

1. PORTÉE ET DESCRIPTION DU MARCHÉ	3
1.1. Base juridique: quelles sont les règles?.....	3
1.2. Objet: en quoi consiste ce marché public?.....	3
1.3. Lots: ce marché est-il divisé en lots?	3
1.3.1. Description: que voulons-nous acheter dans le cadre de ce marché (spécifications techniques minimales)? Contexte et objectifs de l'étude	3
1.3.2. Description technique.....	3
1.3.3. Variantes: Les variantes sont-elles autorisées?	3
1.3.4. Réponses: Des services optionnels supplémentaires sont-ils demandés?	4
1.4. Lieu d'exécution: où le contrat sera-t-il exécuté?	4
1.5. Nature du contrat: comment le contrat sera-t-il exécuté?.....	4
1.6. Volume et valeur du contrat: combien prévoyons-nous d'acheter?	4
1.7. Durée de la convention: pendant combien de temps avons-nous l'intention d'utiliser le contrat?	5
2. ÉVALUATION ET ATTRIBUTION	6
2.1. Les critères d'exclusion	6
2.2. Critères de sélection.....	6
2.2.1. Capacité juridique et réglementaire.....	7
2.2.2. Économique et financière	7
2.2.3. Technique et professionnelle.....	8
2.3. Conformité aux exigences minimales du cahier des charges.....	8
2.4. Les critères d'attribution;	9
2.5. Critères de rupture des liens.....	10
2.6. Offres anormalement basses.....	10
2.7. Attribution (classement des offres)	11
3. FORME ET CONTENU DE L'OFFRE	12
3.1. Forme de l'offre: comment soumettre une offre?	12
3.2. Contenu de l'offre: quels documents joindre à l'offre?	12
4. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	14
BORDEREAU DES ANNEXES:	14

1. PORTÉE ET DESCRIPTION DU MARCHÉ

1.1. Base juridique: quelles sont les règles?

Le présent appel d'offres est régi par les dispositions suivantes:

- Règlement [financier des Écoles européennes](#) et
- [Règlement \(UE, Euratom\) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union \(refonte\) \(ci-après le «règlement financier»\)](#)¹.

1.2. Objet: en quoi consiste ce marché public?

Le présent marché a pour objet la **fourniture et la maintenance de défibrillateurs externes automatisés (DEA)**.

1.3. Lots: ce marché est-il divisé en lots?

Ce marché n'est pas divisé en lots.

1.3.1. Description: que voulons-nous acheter dans le cadre de ce marché (spécifications techniques minimales)? Contexte et objectifs de l'étude

Le contractant fournit tout ce qui est nécessaire pour l'installation de huit (8) défibrillateurs externes automatisés (DEA) destinés à être utilisés dans un environnement scolaire, y compris les espaces intérieurs et extérieurs, pour les installations de sûreté et de sécurité sur l'ensemble du site du campus, y compris la maintenance préventive et corrective annuelle.

Les fournitures et services qui font l'objet du présent appel d'offres, y compris les exigences minimales éventuelles, sont décrits en détail dans le document relatif aux spécifications techniques (Cahier des charges — partie 2).

1.3.2. Description technique

Cela est décrit dans le document relatif aux spécifications techniques (Cahier des charges — partie 2).

1.3.3. Variantes: Les variantes sont-elles autorisées?

Les variantes (alternatives à la solution type décrite dans le cahier des charges) ne sont pas autorisées. Le *pouvoir adjudicateur* ne tiendra pas compte des variantes décrites dans une offre.

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) no 1296/2013, (UE) no 1301/2013, (UE) no 1303/2013, (UE) no 1304/2013, (UE) no 1309/2013, (UE) no 1316/2013, (UE) no 223/2014, (UE) no 283/2014 et la décision no 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) no 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

1.3.4. Réponses: Des services optionnels supplémentaires sont-ils demandés?

Aucune option n'est demandée. Le *pouvoir adjudicateur* ne tiendra pas compte de toute option proposée dans une offre.

1.4. Lieu d'exécution: où le contrat sera-t-il exécuté?

Les services sont fournis à l' École européenne de Mol Address: Europawijk 100, 2400 Mol (Belgique)

Il est possible d'y accéder: <https://goo.gl/maps/Se7n9eez7waR7AU78>

1.5. Nature du contrat: comment le contrat sera-t-il exécuté?

La procédure aboutira à la conclusion d'un contrat-cadre.

Un contrat-cadre établit un mécanisme permettant au pouvoir adjudicateur de procéder à des achats récurrents à l'avenir, lesquels feront l'objet de contrats spécifiques. La signature d'un contrat-cadre n'impose pas au pouvoir adjudicateur l'obligation de conclure des contrats spécifiques avec un contractant-cadre.

Le contrat-cadre sera conclu avec un seul contractant. Les contrats spécifiques sont attribués sur la base des clauses prévues dans le contrat-cadre, affinées ou, dans des circonstances dûment justifiées, complétées pour refléter les circonstances particulières du contrat spécifique. Les détails figurent à l'article I.4.3 du projet de contrat.

☞ Les soumissionnaires doivent tenir pleinement compte des dispositions du projet de contrat, étant donné que ce dernier définira et régira la (les) relation (s) contractuelle (s) à établir entre le pouvoir adjudicateur et le (s) soumissionnaire (s) retenu (s). Une attention particulière doit être accordée aux dispositions précisant les droits et obligations du contractant, notamment en matière de paiement, d'exécution du contrat, de confidentialité, de contrôles et d'audits.

En soumettant une offre, le soumissionnaire accepte également l'ensemble des conditions stipulées dans le projet de contrat annexé au présent cahier des charges. L'attributaire du marché ne peut plus demander une adaptation de quelque clause que ce soit.

1.6. Volume et valeur du contrat: combien prévoyons-nous d'acheter?

Le plafond du contrat-cadre, c'est-à-dire le montant maximal pouvant être dépensé au titre du contrat-cadre, est **SIXTY THOUSAND EUROS (60 000,00 EUR)**. Les montants réels dépendent des quantités que le pouvoir adjudicateur commandera dans le cadre de contrats spécifiques ou de bons de commande. En tout état de cause, le plafond du contrat-cadre, c'est-à-dire le montant maximal pouvant être dépensé au titre du contrat-cadre, ne peut être dépassé.

Le contrat est automatiquement résilié si ce montant maximal est atteint, sans préavis ni indemnité, sauf si un avenant a été préalablement signé par les deux parties.

Si le montant total est atteint pour un lot, plus aucune commande ne peut être passée au titre dudit lot, sans préavis ni indemnité, sauf si un avenant a été signé au préalable par les deux parties.

1.7. Durée de la convention: pendant combien de temps avons-nous l'intention d'utiliser le contrat?

Le contrat ou le bon de commande résultant de l'attribution du présent marché sera conclu pour une durée de **12 mois, renouvelable tacitement 3 fois** pour des périodes successives de 12 mois, soit **48 mois au maximum**, sauf si l'une des parties reçoit une notification formelle contraire au moins trois mois avant la fin de la durée en cours.

2. ÉVALUATION ET ATTRIBUTION

L'évaluation des offres conformes aux conditions de soumission comprendra les éléments suivants:

- Contrôle de l'accès du soumissionnaire aux procédures de passation de marchés;
- Vérification de la non-exclusion des soumissionnaires sur la base des critères d'exclusion;
- Sélection des soumissionnaires sur la base des critères de sélection;
- La vérification du respect des exigences minimales définies dans le cahier des charges;
- Évaluation des offres sur la base des critères d'attribution.

Le *pouvoir adjudicateur* évaluera les éléments susmentionnés dans l'ordre qu'il juge le plus approprié. Si l'évaluation d'un ou de plusieurs éléments montre qu'il existe des motifs de rejet, l'offre sera rejetée et ne sera pas soumise à une nouvelle évaluation complète.

Les soumissionnaires non retenus seront informés du motif de rejet sans recevoir de commentaires sur le contenu non évalué de leur offre. Seuls les soumissionnaires pour lesquels la vérification de tous les éléments n'a pas révélé de motifs de rejet peuvent se voir attribuer le contrat.

L'évaluation sera fondée sur les informations et éléments probants contenus dans les offres et, le cas échéant, sur des informations et éléments probants supplémentaires fournis à la demande du pouvoir adjudicateur au cours de la procédure.

Aux fins de l'évaluation relative aux critères d'exclusion et de sélection, le pouvoir adjudicateur peut également renvoyer à des informations accessibles au public, notamment à des éléments probants auxquels il peut accéder gratuitement dans une base de données nationale.

2.1. Les critères d'exclusion

L'objectif des critères d'exclusion est d'évaluer si le soumissionnaire se trouve dans l'une des situations d'exclusion énumérées à l'article 136, paragraphe 1, du règlement financier.

Comme preuve de non-exclusion, chaque soumissionnaire doit joindre à son offre une déclaration sur l'honneur dont le modèle figure en annexe. Cette déclaration doit être signée par un représentant autorisé de l'entité fournissant la déclaration.

La vérification initiale de la non-exclusion des soumissionnaires sera effectuée sur la base des déclarations soumises. Les documents mentionnés comme pièces justificatives dans la déclaration sur l'honneur doivent être fournis sur demande et lorsque cela est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la procédure dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur.

👉 **Veuillez noter qu'une demande de justificatifs n'implique nullement que le soumissionnaire a été retenu.**

2.2. Critères de sélection

Les critères de sélection ont pour objectif d'évaluer si le soumissionnaire possède la capacité juridique, réglementaire, économique, financière, technique et professionnelle d'exécuter le marché.

Les critères de sélection pour le présent marché, y compris les niveaux minimaux de capacité, la base d'évaluation et les éléments de preuve requis, sont précisés dans les sous-sections suivantes.

Les offres présentées par des soumissionnaires ne respectant pas les niveaux minimaux de capacité seront rejetées.

Lors de la présentation de son offre, chaque soumissionnaire déclare sur l'honneur qu'il remplit les critères de sélection de l'appel d'offres. Le modèle de déclaration sur l'honneur figurant en annexe doit être utilisé. Cette déclaration doit être signée par un représentant autorisé de l'entité fournissant la déclaration.

L'évaluation initiale visant à déterminer si un soumissionnaire remplit les critères de sélection se fera sur la base de la ou des déclarations soumises.

Les sous-sections ci-dessous précisent quels justificatifs relatifs aux critères de sélection doivent accompagner l'offre ou peuvent être demandés ultérieurement à tout moment au cours de la procédure de passation de marché².

🔔 **Veuillez noter qu'une demande de justificatifs n'implique nullement que le soumissionnaire a été retenu.**

2.2.1. Capacité juridique et réglementaire

Les soumissionnaires doivent prouver qu'ils ont la capacité juridique d'exécuter le marché et la capacité réglementaire d'exercer l'activité professionnelle nécessaire à la réalisation des services faisant l'objet du présent marché.

La capacité juridique et réglementaire est prouvée par les éléments justificatifs suivants:

- La preuve que le soumissionnaire est autorisé à exécuter le contrat dans son pays d'établissement;

2.2.2. Économique et financière

Les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de sélection suivants afin de prouver qu'ils possèdent la capacité économique et financière nécessaire pour exécuter le contrat.

Critère F1	
Niveau minimal de capacité	Chiffre d'affaires annuel moyen des deux derniers exercices financiers supérieur à 20.000,00 EUR
Preuve	Une copie des comptes de pertes et profits et du bilan pour les deux derniers exercices clôturés pour chaque entité associée concernée ou, à défaut, des déclarations appropriées de banques. L'exercice le plus récent doit avoir été clos au cours des 18 mois précédents.

² L'obligation de fournir les pièces justificatives sera levée dans les situations suivantes si le *pouvoir adjudicateur* peut accéder gratuitement à ces pièces justificatives dans une base de données nationale, auquel cas l'opérateur économique fournit au *pouvoir adjudicateur* l'adresse internet de la base de données et, si nécessaire, les données d'identification nécessaires pour se procurer le document.

☞ Toutes les preuves susmentionnées de la capacité économique et financière doivent être fournies avec l'offre.

2.2.3. Technique et professionnelle

Les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de sélection suivants afin de prouver qu'ils possèdent la capacité technique et professionnelle nécessaire pour exécuter le contrat.

Critère T1	
Le soumissionnaire doit démontrer une expérience officielle dans la fourniture et la maintenance d'appareils AED en Belgique.	
Preuve	Liste d'au moins 3 emplois occupés dans des institutions ou des entreprises présentant des caractéristiques similaires à celles de l'École européenne de Mol, au cours des 5 dernières années, pour un montant total égal ou supérieur à 5 000,00 EUR.

Tous les éléments justificatifs susmentionnés concernant la capacité technique et professionnelle doivent être joints à l'offre.

Les entités associées ne doivent pas être soumises à un conflit d'intérêts susceptible de porter atteinte à l'exécution du contrat. Lorsque le pouvoir adjudicateur constate de tels conflits d'intérêts, il peut conclure que le soumissionnaire ou une entité associée ne possède pas la capacité professionnelle requise pour exécuter le contrat selon un niveau de qualité approprié.

L'existence de conflits d'intérêts est examinée au cours de la phase d'évaluation sur la base des déclarations faites dans les déclarations sur l'honneur.

2.3. Conformité aux exigences minimales du cahier des charges

En soumettant une offre, un soumissionnaire s'engage à exécuter le contrat dans le plein respect des termes et conditions des documents du présent appel d'offres. Une attention particulière est accordée aux exigences minimales spécifiées dans le document relatif aux spécifications techniques (cahier des charges — partie 2) et au fait que les offres doivent être conformes aux obligations applicables en matière de protection des données, d'environnement, de droit social et du travail établies par le droit de l'Union, la législation nationale, les conventions collectives ou les conventions internationales dans les domaines environnemental, social et du travail énumérées à l'annexe X de la directive 2014/24/UE.

Les exigences minimales sont respectées pendant toute la durée du contrat. Le respect de ces exigences est obligatoire et ne peut faire l'objet d'aucune limitation, condition ou réserve de la part d'un soumissionnaire ni faire l'objet d'aucune négociation à l'initiative du pouvoir adjudicateur.

☞ Les offres qui ne sont pas conformes aux exigences minimales applicables sont rejetées pour cause d'irrégularité.

2.4. Les critères d'attribution;

Les offres seront évaluées sur la base des critères d'attribution suivants et de leur pondération:

CRITÈRES	POIDS	SYSTÈME D'ÉVALUATION
C1. Qualité de l'équipement proposé pour l'AED	25,00 %	Évaluation par l'application de jugements de valeur.
C2: Prix pour la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service	65,00 %	Par l'application automatique de formules mathématiques.
C3: Prix annuel de maintenance en service complet	10,00 %	

C1.- Qualité de l'équipement AED proposé			POIDS
Ce critère évalue la qualité technique, l'adéquation opérationnelle, la facilité d'utilisation, la fiabilité et la valeur ajoutée en matière de sécurité de l'équipement AED proposé pour l'environnement scolaire. L'évaluation se fondera exclusivement sur la documentation technique, les fiches techniques, les manuels, les déclarations et tout autre élément de preuve présenté avec l'offre. Les documents publicitaires généraux ou les déclarations non étayées ne seront pas pris en considération.			25,00 %
Sous-critère	Éléments à évaluer	Note maximale	
1.1 facilité d'utilisation opérationnelle et orientations	Clarté et facilité d'utilisation des signaux sonores et visuels; facilité d'utilisation par des sauveteurs qualifiés; clarté des instructions lors de l'évaluation du patient, de l'administration des chocs et du CPR; utilisation pratique dans un environnement scolaire d'urgence.	7,00 points de%	
1.2 soutien au titre du RPC et gestion des patients	Qualité et utilité des orientations du RPC; retour d'information sur le taux de compression et/ou la profondeur, le cas échéant; facilité et sécurité du passage à un usage pédiatrique ou de l'activation d'un tel usage; adéquation pratique de la solution d'électrodes pour adultes et enfants.	5,00 points de%	
1.3 fiabilité, suivi et état de préparation	Fonctions d'autotest automatique; clarté des indicateurs prêts à l'emploi et des indicateurs de défaut; surveillance de l'état des batteries et des électrodes; les alertes du système; durée de conservation prévue de la batterie et de l'électrode; fiabilité opérationnelle de la solution proposée.	5,00 points de%	
1.4 solidité environnementale et adéquation physique	Adaptation aux lieux scolaires intérieurs et extérieurs; protection contre la pénétration; résistance à la poussière, à l'humidité et manipulation normale; la portabilité, le poids, les dimensions, le stockage et les modalités de transport.	4,00 points de%	
1.5 gestion des données, documentation et assistance technique	Enregistrement et extraction des données d'événement; l'accessibilité des données; disponibilité linguistique; qualité de la documentation destinée aux utilisateurs; disponibilité des mises à jour logicielles; les caractéristiques en matière de cybersécurité et de protection des données, le cas échéant.	4,00 points de%	

La proposition technique ne peut dépasser 5 pages : Police de caractères Arial, taille 11, à interligne unique, à l'exclusion de l'index, de la couverture et de la couverture arrière. Dans cette section, le soumissionnaire doit obtenir un minimum de 15,00 points pour pouvoir continuer à être évalué sur la base des critères par l'application de formules mathématiques. Ceux qui ne soumettront pas la proposition technique recevront 0,00 points.	
--	--

Les soumissionnaires proposeront un prix en obtenant des notes basées sur les formules arithmétiques suivantes:

CR. 2 et 3: Prix	SYSTÈME D'ÉVALUATION	POIDS
C2: Prix pour la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service	$Score = 65,00 \text{ points} \times \left(\frac{Best \ Offer}{Offer \ considered} \right)$	65,00 %
C3: Prix annuel de maintenance en service complet	$Score = 10,00 \text{ points} \times \left(\frac{Best \ Offer}{Offer \ considered} \right)$	10,00 %

2.5. Critères de rupture des liens.

Dans le cas où deux soumissionnaires ou plus obtiennent une note totale identique, le classement est déterminé en appliquant les critères de départage suivants dans l'ordre hiérarchique:

1. **Première instance:** la priorité sera accordée au soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée au titre du **critère no 2**;
2. **Seconde instance** si l'égalité persiste, la priorité est accordée au soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée pour le **critère 3**;
3. **Troisième instance:** si l'égalité persiste, la priorité est accordée au soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée au titre du **critère 1**.

2.6. Offres anormalement basses

Si le prix proposé dans l'offre apparaît anormalement bas (**supérieur à 25 % de la moyenne arithmétique de toutes les offres reçues et acceptées**), le pouvoir adjudicateur peut rejeter l'offre dans les conditions énoncées au point 23 de l'annexe 1.6 du règlement financier de l'UE.

Lorsque, sur la base des paramètres établis dans les critères d'attribution, une offre est jugée anormalement basse, le soumissionnaire concerné se voit accorder un délai de cinq jours ouvrables pour présenter les justifications appropriées démontrant la faisabilité de son offre dans les conditions proposées.

Dès réception de ces justifications, le comité d'évaluation demande une évaluation technique détaillée, généralement au (x) fonctionnaire (s) chargé (s) de rédiger les spécifications techniques, la documentation du projet ou l'analyse économique du marché, ou conjointement à l'ensemble d'entre eux, afin d'examiner de manière approfondie les motifs invoqués par le soumissionnaire à l'appui de sa fixation des prix.

À la lumière des explications fournies par les soumissionnaires dont les offres ont été classées comme anormalement basses, ainsi que de l'évaluation technique correspondante, le comité d'évaluation adresse au pouvoir adjudicateur une recommandation motivée concernant l'acceptation ou le rejet de l'offre.

À la lumière des justifications fournies par les contractants dont les offres ont été jugées disproportionnées et du rapport technique les analysant, le comité d'évaluation adressera une recommandation motivée au pouvoir adjudicateur concernant l'acceptation ou l'exclusion de l'offre.

2.7. Attribution (classement des offres)

Les offres sont classées selon le meilleur rapport qualité/prix, conformément à la formule ci-dessous: $C1 + C2 + C3$

Le marché sera attribué à l'offre qui obtient la note globale la plus élevée sur la base des critères d'attribution et qui respecte l'ensemble des exigences minimales, des critères d'exclusion, des critères de sélection et des règles d'accès.

3. FORME ET CONTENU DE L'OFFRE

3.1. Forme de l'offre: comment soumettre une offre?

Les offres doivent être soumises conformément aux instructions figurant dans la lettre d'invitation à soumissionner.

👉 Veuillez à préparer et à soumettre votre offre suffisamment tôt pour vous assurer qu'elle est reçue dans le délai spécifié pour soumettre une offre dans l'invitation. Toute offre reçue après cette date limite sera automatiquement rejetée en raison d'une irrégularité.

3.2. Contenu de l'offre: quels documents joindre à l'offre?

👉 Les documents à joindre à l'offre sont les suivants:

- ☐ Formulaire «Entité» du soumissionnaire (annexe 1)
- ☐ Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection (annexe 2)
- ☐ Votre offre technique (annexe 3)
- ☐ Votre offre financière (annexe 4)
- ☐ Formulaire «Compte bancaire» (annexe 5)
- ☐ [Tout autre document utile (annexe XX)]

👉 **Chaque document doit être signé par un représentant dûment autorisé du soumissionnaire.**

Les exigences suivantes s'appliquent à l'offre technique et financière:

- *Offre technique.*

L'offre technique doit fournir toutes les informations nécessaires pour évaluer la conformité avec la section 1.4 du présent cahier des charges et avec les critères d'attribution. Les offres qui s'écartent des exigences minimales ou qui ne couvrent pas toutes les exigences seront rejetées pour non-conformité et ne seront pas évaluées plus avant.

- *Offre financière.*

Une offre financière complète.

En cas de divergences entre les différents documents, seul le montant indiqué dans l'offre financière sera pris en considération.

L'offre financière est:

- libellée en euros. Les soumissionnaires de pays situés hors de la zone euro doivent également libeller leurs prix en euros. Le prix indiqué ne peut être révisé en fonction des variations des taux de change. C'est le soumissionnaire qui assume les risques ou profite des avantages liés à toute variation de taux.

- exprimée hors droits de douane, taxes et autres charges, c'est-à-dire également hors TVA. Le soumissionnaire peut indiquer le montant de TVA mais celui-ci doit être présenté séparément.

‡ Les écoles européennes sont exonérées de ces droits. L'exonération est accordée aux écoles européennes par les gouvernements des États membres.

En Belgique, les écoles européennes sont exonérées par l'exonération no 450, article 42, § 3, alinéa^{1er}, 4°, du code de la TVA.

4. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel mentionnées dans l'offre ou afférentes à celle-ci, y compris celles relatives à son exécution, sont traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE. Ces données ne peuvent être traitées qu'aux fins du suivi de l'offre par le responsable du traitement des données.

Le soumissionnaire ou toute autre personne dont les données à caractère personnel sont traitées par le responsable du traitement des données dans le cadre du présent contrat possède des droits spécifiques en tant que personne concernée en vertu du règlement (UE) 2016/679, et notamment le droit d'accéder à ses données à caractère personnel, de les rectifier ou de les effacer, le droit de limiter le traitement de ces données ou, le cas échéant, de s'y opposer ou le droit à la portabilité des données.

Pour toute question concernant ces dernières, le soumissionnaire ou toute autre personne dont les données à caractère personnel sont traitées dans le cadre du présent contrat s'adresse au responsable du traitement des données: le directeur de l'École des écoles européennes.

Ils peuvent également s'adresser au délégué à la protection des données dont relève le responsable du traitement des données. Les personnes concernées ont le droit d'introduire à tout moment une réclamation auprès du Contrôleur européen de la protection des données.

Des précisions concernant le traitement des données à caractère personnel peuvent être demandées au responsable du traitement.

BORDEREAU DES ANNEXES:

Les documents suivants sont joints au présent cahier des charges et en font partie intégrante:

- Annexe 1: Formulaire «Entité» du soumissionnaire
- Annexe 2: Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection
- Annexe 3: Offre et technique
- Annexe 4: Offre financière
- Annexe 5: Formulaire «Compte bancaire»
- [Annexe XX: Tout autre document utile]